

Le trois novembre deux mille seize, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Présents : Max GAUTHIER, Bernard GONIN, Gilles LEHMANN, Véronique GANDIT, Gilles REBRION, Patrice DUBOSC, Etienne GUILLAUD-Patrick SERVOZ, Michel EMMENDOERFFER, Fabienne MANON, Martine GERMAIN, Christiane FUZIER, Delphine TEILLON-ROJON

Absente excusée: Murielle COLLET-BEILLON donne pouvoir à Patrice DUBOSC

Absent : Jean-Luc GUILLAUD

Secrétaire de séance : Véronique GANDIT

Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

1- PLUI

Monsieur le Maire fait part que la compétence PLUI doit être prise avant le 31 Décembre 2016 par la communauté de communes afin que la nouvelle communauté de communes valide notre PLU qui sera approuvé le 16 janvier 2017.

Les membres du conseil se prononcent par 2 abstentions et 12 voix pour. (Délibération N° 2016-11-01)

2 – Syndicat des Eaux

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre a délibéré, dans sa séance du 28 septembre 2016, pour accepter le transfert, au Syndicat, de la compétence assainissement (collectif et non collectif) par la commune de Valencogne.

Conformément à l'article 5211.17 du Code général des collectivités territoriales, les communes (ou communautés) adhérentes doivent délibérer dans un délai de trois mois sur le transfert de cette compétence.

Le conseil doit se prononcer quant à ce transfert de compétence, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite le valider par une modification des statuts du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, le transfert de la compétence assainissement (collectif et non collectif), de la commune de Valencogne au Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre, entraînant de fait la modification des statuts du Syndicat. (Délibération N° 2016-11-02)

3 – OPAC

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2016-03-02 prise lors de la séance du conseil municipal en date du 17.03.2016 portant sur le projet de construction de logements locatifs sociaux Rue de la Mairie. Il convient de signer un bail à construction d'une durée de 60 ans à l'euro symbolique avec l'OPAC. Ce bail portera sur les parcelles n° 000 D 670 et 000 D 672 sises Rue de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la conclusion d'un bail à construction qui sera signé devant un notaire
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

(Délibération N° 2016-11-03)

Il est précisé que les travaux devraient débuter mai 2017 et la fin est prévue avril 2018.

4- Acquisition foncière

Monsieur le Maire explique qu'afin de faciliter l'entretien d'un chemin classé au PDIPR il convient d'acquérir la parcelle D 812 située à « La Rivoire » d'une contenance de 118 m² pour un montant de 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE son accord pour acquérir la parcelle cadastrée D 812 d'une superficie de 118 m² pour 100 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

(Délibération N° 2016-11-04)

5- Travaux bâtiments

Projet Mairie : Les plans ont été revus afin de faire baisser le montant des travaux ; suppression d'un sas entre la salle des mariages et la nouvelle salle, modification du chauffage pour chauffer également la mairie, WC aux normes dans la nouvelle salle.

Le devis estimatif des travaux est à 175 000 € HT.

Une demande de subvention va être faite auprès du conseil régional.

Projet MAM : En ce qui concerne l'agrandissement de la MAM l'estimation des travaux est de 65 000 €.

Les deux chantiers seront menés en même temps.

7- Accessibilité

Monsieur le Maire fait part que les travaux d'accessibilité sont en cours. La majorité des portes ont été changées. Attente de la réponse du SEDI pour l'éclairage sur le parking

8- Voirie

Gilles REBRION fait le point :

Chemin du cimetière et Chemin d'Eynoud : enrobé fait.

PMR : Parking des Jonquilles et plateau EPS : à terminer

Elagage, fauchage : les travaux vont débuter à compter du 01^{er} Novembre puis passage de la balayeuse.

Panneaux de rues : En cours de fabrication.

Panneaux ; commande de panneaux pour les entrées et sorties de bourg.

Une fontaine a été installée vers l'église. Le jeu de boule est terminé.

9- Déneigement (Délibération N° 2016-11-07)

Monsieur le Maire explique au conseil qu'outre la saleuse, l'acquisition de divers matériels, peut être nécessaires à l'exercice de la compétence déneigement

Ceux-ci seront utilisés par les communes de Blandin, Chélieu et Panissage.

Leurs acquisitions seront faites par la commune de CHELIEU et inscrite à son inventaire.

Chaque commune participera à leur achat et à leur entretien en fonction des kilomètres de voirie communale soit :

- Chélieu ; 54,7 % (25,271 km)
- Panissage : 23,8 % (11 km)
- Blandin : 21,5 % (9,938 km)

Les parts de Blandin, Panissage seront versées à la Commune de Chélieu sous la forme de participation. Cette répartition sera utilisée pour l'entretien de ces matériels suivant les mêmes modalités que pour leur achat.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la proposition de Monsieur le Maire
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatif à cette affaire

10 – Personnel

M le Maire propose de verser, comme chaque année une prime aux personnels communaux équivalents à un 13^{ème} mois Accord à l'unanimité. (Délibération N° 2016-11-06)

11-CR commissions

Syndicat des eaux : Les délégués informent que suite à la création des Vals du Dauphiné le Syndicat de la Haute Bourbre est appelé à se dissoudre probablement à la fin 2017.

Un bureau d'étude est chargé d'une pré-études sur l'implantation de la station d'épuration qui remplacera l'actuelle.

11- Divers

Maison des Assistantes Maternelles

Le conseil définit le profil de la 3^{ème} assistante maternelle. Elle a vocation à accroître le nombre de places disponibles sur la commune et sera prioritairement issue de la commune de Chélieu.

Les vœux auront lieu le 7 janvier 2017.

Prochain conseil municipal jeudi 26 janvier 2017 à 20h30 en mairie